

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|----------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent. |
| RÉCLAMES..... | 50 — |

Les annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LE Président de la République EN ANGLETERRE

Le voyage du Président de la République en Angleterre a permis, une fois de plus, de constater combien l'Entente Cordiale réalisait bien le désir sincère d'un étroite des deux peuples autant que des deux gouvernements !

Les acclamations enthousiastes qui saluaient partout, depuis son débarquement sur le sol britannique le Président Fallières et M. Pichon, notre ministre des Affaires Étrangères, acclamations, qui partaient aussi bien de la bouche et du cœur des Lords que de ceux de la bourgeoisie et des prolétaires anglais, prouvent que la nation britannique toute entière est en parfaite communion d'idées avec son souverain lorsque celui-ci proclame la grandeur, la sincérité et l'utilité pacificatrice de l'accord conclu entre la France et l'Angleterre, et qu'il souhaite voir cette entente s'affermir et durer à jamais, dans l'intérêt même de la civilisation.

Certes les mânes de Bismarck, ont dû frémir d'émotion intense au bruit des fêtes de Londres et des toasts d'Édouard VII et du Président Fallières. Le voyage du Président de la République n'est pas une de ces vaines manifestations de courtoisie, qu'échangeaient entre eux les chefs d'État lors de l'avènement de l'un d'eux sur le trône. Les liens qui unissent dès 1903, date de la visite du Président Loubet à Londres, les peuples du Royaume-Uni et de la République Française ont été depuis cette époque soumis parfois à de dures épreuves et y ont toujours résisté, quelque danger que l'Entente Cordiale eût pu faire courir à l'un ou l'autre des contractants.

La guerre russo-japonaise a, lors de l'incident du Dogger's Bank, démontré la bienfaisance de cette entente. Les incidents troublants qui ont précédé, accompagné et suivi la Conférence d'Algésiras en ont démontré la sincérité et la loyauté en face du plus grave danger de guerre que l'Europe ait couru depuis longtemps.

L'accord récent conclu entre les Cabinets de Londres et de Pétersbourg, a été rendu possible aussitôt grâce à l'étroite amitié qui existait préalablement à ces négociations, entre la France, alliée de la Russie, et sa voisine d'Outre-Manche.

Il est certain que la visite qu'Édouard VII va aller faire à Nicolas II dans les premiers jours de juin servira à mettre le sceau définitif à l'Entente Cordiale anglo-russe ; et il est non moins évident que les entretiens qu'ont eus ces jours-ci le Roi d'Angleterre et le Président Fallières et leurs Ministres des Affaires Étrangères : M. Pichon et Sir Edward Grey, ont dû préciser les points encore en suspens d'une nouvelle Triple Entente plus puissante, plus formidable à tous les points de vue que la Triple œuvre de Bismarck.

Seulement, cette nouvelle union de forces a pour but d'imposer la paix et le respect des droits de chacun. Tandis que celle qu'avait forgée le « Solitaire de Varzin » ne visait que des objectifs belliqueux.

Qui oserait, en effet, dans le monde entier, braver l'énorme puissance militaire, navale et financière de l'Angleterre, la France et la Russie réunies dans un effort commun ? Quel pourrait être l'insensé qui devant le gros égos de cette coalition ne craindrait pas de vouloir troubler la paix européenne ?

Les beaux temps de l'hégémonie allemande ont cessé le jour où, dissipant tout malentendu, Paris, Londres et Saint-Petersbourg ont compris que rien d'irréparable dans le passé n'en travaillait une tentative loyale de rapprochement, et que les temps des rivalités séculaires pouvait prendre fin sans

qu'aucune des trois puissances dût en éprouver la moindre diminution de légitime influence, la moindre perte de son prestige dans le monde, ni le plus petit sacrifice de ses intérêts véritables.

Les deux grands pivots de la politique bismarckienne avaient été l'antagonisme entre Londres et Paris, entre St-Petersbourg et Londres. Il avait su entretenir et attiser ce double antagonisme, profitant pour cela de toute occasion fortuite, ou qu'il faisait naître à l'occasion.

Qui ne se souvient avec quelle habileté il sut jouer de la question d'Égypte et de Madagascar pour opposer la France et l'Angleterre l'une à l'autre ; de la question d'Orient ou d'Afghanistan pour éveiller les soupçons et exciter les méfiances réciproques des Cabinets de St-Petersbourg et de St-James, comme la question tunisienne lui avait servi à détacher momentanément l'Italie de son alliée naturelle : la France.

Pendant un quart de siècle, il fit de l'Allemagne l'arbitre du monde, grâce à ces rivalités savamment exploitées. Mais cet arbitrage tyrannique et menaçant finit par lasser l'Europe. Au surplus, la tutelle germanique était trop brutale et trop insolente pour être supportée indéfiniment par des nations aussi fières que l'Angleterre, la France et la Russie.

Édouard VII, dès son avènement, s'efforça de devenir l'artisan de la délivrance européenne. Sa finesse diplomatique, sa loyauté et la constance de son effort eurent raison de toutes les préventions : il réussit à se réconcilier avec les deux puissances que le Chancelier de fer voulait maintenir hostile à l'Angleterre. Il sut même les attacher à sa fortune, comme il s'attachait sincèrement à la leur. Notre diplomatie clairvoyante et pratique, quoi qu'on en dise, entra dans ses vues, et nous assistons aujourd'hui au couronnement de cette œuvre de « défense de la paix » au moment où les journaux pangermanistes agitent le plus le spectre du « guerrier allemand ».

On doutait peut-être à Berlin de la solidité de l'amitié franco-anglaise. Six ans ont déjà passé sur elle, et le voyage du Président Fallières à Londres, au milieu des acclamations enthousiastes des Anglais, prouve que de la France républicaine n'est pas celle Louis XV, dont une favorite changeait à son gré l'orientation politique. Nous savons être constants dans nos affections comme dans nos justes revendications comme dans nos justes revendications. On le sait à Londres et à Saint-Petersbourg ; il est bon qu'on le sache à Berlin.

de C...

Chambre des Députés

Séance du 1^{er} juin 1908

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La Chambre reprend la discussion du projet d'impôt sur le revenu.

M. Aynard critique le troisième alinéa de l'article 18 relatif aux créances hypothécaires ; mais un amendement qu'il soutient est repoussé. Les alinéas 3, 4 et 5 sont adoptés.

Après une discussion sur l'alinéa 6, la Chambre adopte l'article 18.

L'article 19 exempté de l'impôt sur le revenu un certain nombre de valeurs mobilières.

Plusieurs amendements sont rejetés et la discussion est envoyée à une séance prochaine.

Plaisir de roi

Victor-Emmanuel, le grand-père du roi d'Italie actuel, n'étant encore que roi de Sardaigne, rôdait seul, selon son habitude et dans un costume des plus simples, dans les montagnes des Appennins, à la recherche de quel que gibier.

— Hélas, mon brave homme ! lui cria un paysan, qui se trouvait sur le pas de sa porte, si vous voulez me

débarrasser d'un grand diable de lièvre qui ravage mes choux, je vous donnerai, ma foi, une mota (pièce piémontaise valant 40 centimes).

— C'est fort bien ! répondit le roi. Mais vous voyez ces nuages ? il va faire un temps affreux et si je tue votre ennemi, cela vaudra bien deux mota. Le paysan regimba d'abord, enfin il accepta le marché. Quelques heures après, le roi, trempé jusqu'aux os, mettait sous les yeux du paysan un énorme lièvre :

— Je le reconnais, dit le paysan. A-t-il assez dévoré mes choux, le bandit !

Le roi réclama la somme convenue, mais le paysan se fit longtemps tirer l'oreille, prétendant que c'était grâce à ses renseignements que le chasseur avait découvert une aussi belle pièce de gibier. Enfin, il s'exécuta. Le lendemain, le roi lui fit remettre le lièvre ainsi qu'une pièce de vingt francs, lui faisant en même temps savoir qu'il en aurait reçu quarante s'il avait plus promptement tenu sa parole.

Victor-Emmanuel conserva toute sa vie les deux petites pièces de monnaie.

« Le démocrate le plus enragé, disait-il, ne m'accusera pas de ne pas les avoir gagnées honnêtement à la sueur de mon front ».

VIEILLE COUTUME

Chaque année se tient, en la ville d'Arlon, en Belgique, une foire, à l'occasion de la Saint-Nicolas.

Cette foire est célèbre surtout parce que les intérêts qui s'y débattent sont des intérêts conjugaux, pour les aspirants au mariage. C'est là que les garçons et les filles des campagnes environnantes, qui se connaissent antérieurement, achètent la connaissance et commencent les préparatifs du mariage, accompagnés de leurs familles respectives.

C'est là aussi que naissent les premières ceillades entre ceux qui ne se connaissent pas, et que se fixent les nouveaux choix.

En un mot, c'est la foire de la présentation.

Les promis achètent un Saint-Nicolas, se font des petits cadeaux, batifolent et, comme disaient nos pères « pelotent en attendant partie ».

Et cela se termine généralement devant M. le maire.

Les curiosités du calendrier

Aucun siècle ne peut commencer un mercredi, un vendredi, ou un samedi. Le mois d'octobre commence toujours le même jour de la semaine que le mois de janvier ; le mois d'avril le même jour que le mois de juillet ; décembre le même jour que septembre.

Février, mars et novembre commencent le même jour de la semaine tandis que mai, juin et août commencent à des jours différents entre eux.

Ces règles ne s'appliquent pas aux années bissextiles.

L'année ordinaire se termine toujours le même jour de la semaine qu'elle a commencé.

Enfin les années se répètent, c'est-à-dire qu'elles ont le même calendrier tous les vingt-huit ans.

L'intelligence des bêtes

Il existe dans l'île de Madagascar des troupeaux de chiens qui circulent dans une agréable liberté.

Le caïman est l'ennemi du chien qui est pour lui un inestimable régale.

Or, les chiens dans leurs excursions vagabondes, ont constamment à franchir les rivières de l'île marécageuse. Là, les attendent les caïmans. Mais les chiens qui ne sont pas bêtes, ont trouvé le moyen de déjouer les caïmans. Un certain nombre de chiens se groupent, forment

une petite meute et vont se poster au bord de la rivière en donnant de la voix ; ils aboient tant qu'ils peuvent.

Aussi, les caïmans accourent de tous côtés, se poussent les uns sur les autres, et on voit leurs horribles gueules s'élever à fleur d'eau.

Quel bon dîner en perspective ! Lorsque tous les caïmans du voisinage ont été appelés à son de trompe sur le même point, les chiens détaillent en amont et traversent la rivière.

Les caïmans arrivent toujours trop tard.

Vers l'Armée Républicaine

III

LA TRIPLE CHAÎNE

(Suite).

2^e. — Les Cercles Militaires

Il est une institution, créée par le général Boulanger et dont l'existence permet aux officiers d'affirmer hautement leur mépris de la République : nous voulons parler des cercles militaires, désignés officiellement sous le nom de « Réunion des officiers ». Tout officier ou assimilé en fait obligatoirement partie et pour ce il se voit retenir chaque mois une somme variant du 1/100 au 2/100 de son traitement ; comme avantages il y trouve :

1^o une salle de billard peu fréquentée ;

2^o une salle de consommation accaparée par les « grosses légumes » de la garnison ;

3^o une bibliothèque, le plus souvent regorgeant d'élucubrations des officiers du Ministère sur la stratégie et d'une pauvreté intellectuelle désespérante ;

4^o une salle de lecture d'où sont soigneusement écartés tous les journaux républicains au grand profit des *Intransigeant*, *Libre-Parole*, *Éclair*, et autres porte-paroles de la réaction ; là, chaque jour après les repas, les uns viennent « siroter » leur pernod et faire un tour de bridge, les autres échantent leurs impressions sur les faits et gestes de ce pauvre gouvernement qui est fort malmené ; les rares officiers républicains s'abstiennent de paraître au Cercle, ou n'osent élever la voix, se sachant peu aimés de leurs camarades ; le cercle est le cénacle où pontifient, sous l'œil bienveillant des grands chefs, les élèves des bons Pères et les arrivistes qui savent fort bien qu'une injure à l'adresse du gouvernement aura plus de poids pour les notes futures que de bons et intelligents services militaires ; ce que nous avons entendu au moment de l'affaire Dreyfus est inimaginable !

En un mot, les Cercles sont la propriété presque exclusive des officiers réactionnaires et c'est là qu'est née cette conception de l'honneur militaire.

Dans certaines garnisons, on a même été jusqu'à interdire aux officiers tout autre café, sous le prétexte de développer la sacro-sainte camaraderie.

Enfin, chaque cercle, si petit soit-il, occupe au moins deux soldats ; dans les plus importants on y affecte un lieutenant, un adjudant, deux sergents 8 ou 10 hommes, dispensés de tout autre service pendant plusieurs mois, et voilà à quoi on emploie les citoyens venus pour apprendre leur métier de soldat.

Nous ne parlerons pas du cercle de Paris, véritable hôtel de premier ordre, mais nous citerons surtout celui de Verdun qui s'était transformé en une coopérative de consommation très onéreuse pour ses membres tous obligatoires et qui faisait une concurrence déloyale au commerce local ; nous renvoyons nos lecteurs à la *France militaire* du 17 novembre 1903. La suppression de ces cercles s'impose donc, mais l'opposition que nous avons toujours rencontrée montre l'intérêt que la réaction attache à cette institution née de ses œuvres.

Des sommes considérables allouées pour le chauffage et l'éclairage par l'État, les conseils généraux et municipaux sont dissipées en réceptions, bals, punchs, pour lesquels on vient malgré cela solliciter la bourse des officiers ; les riches s'en moquent, mais les pauvres ressentent péniblement à la fin du mois les résultats néfastes de ces joyeuses ripailles. Il est vrai que cela permet aux riches de rendre à bon marché les politesses mondaines qu'ils ont souvent sollicitées dans la société bien pensante de la garnison.

En attendant la disparition des cercles, nous voulons que chaque officier soit laissé libre d'en faire partie et d'y être admis sur sa demande écrite et adressée au président de la commission administrative ; ce jour-là, on verra vraiment s'ils ont leur utilité d'après le nombre de leurs membres.

(A suivre).

INFORMATIONS

Au Maroc

Les progrès de la pacification

Les colonnes qui sont toujours campées à Sidi-Ben-Sliman terminent les travaux d'aménagement du poste.

Un détachement comprenant un bataillon de tirailleurs algériens une section d'artillerie et un peloton de chasseurs, a accompagné le 5^e compagnie sénégalaise, allant tenir garnison à Ain-Oum-Kénabech, nouveau poste antenne dépendant de Sidi-Ben-Sliman.

Le médecin inspecteur général Delorme est parti avec un détachement continuant sa tournée d'inspection des postes du Boucheron de Ben-Ahmed, de Sattat, et de Ber-Rechid. Par décision générale, le nouveau poste créé à Ain-Oum-Kénabech portera le nom de Gurgeus, légionnaire tué le 16 mai.

L'état sanitaire est excellent. Les soumissions arrivent nombreuses. Certaines fractions de tribus n'appartenant pas aux Chaouâs viennent se placer sous notre protection. Les plaines sont peuplées, les travaux agricoles sont poussés activement partout.

La colonne mobile des Mzanza a poussé une reconnaissance jusqu'à Mechra-Ech-Chair et une reconnaissance générale paraît probable chez les Chiadma et les Chtouka, non encore visités.

La pacification des Chaouâs paraît totale, sauf chez les M'Dakra, dont certaines fractions sont toujours hostiles. Il conviendra d'attendre la fin des travaux de la moisson pour juger de la sincérité des soumissions.

Capture d'un agitateur

Le caïd Ouled-Said a amené au consulat un individu arrêté sur le territoire de la tribu. Ce prisonnier est Mohamed-ben-Larbi-Saidi-Sohor, qui prêcha la guerre sainte le 30 juillet dernier, invitant les musulmans à quitter le service des Européens, et qui provoqua les désordres qui précédèrent le massacre.

Cette capture est regardée comme importante.

L'impôt sur le revenu

Le ministre des finances communique la note suivante :

« L'évaluation des propriétés non bâties, prescrite par l'article 3 de la loi du 31 décembre 1907, vient d'être effectuée avec succès dans la commune de La Roche (Vendée).

Contrairement aux assertions formulées dans un journal, l'opération a donné des résultats entièrement favorables à l'application de la nouvelle méthode d'évaluation préconisée par le ministre des finances et adoptée par la Chambre, malgré des oppositions multiples. Non seulement cette opération n'a soulevé parmi la population de La Roche aucun sentiment d'inquiétude ou de méfiance, mais on

peut dire qu'elle a provoqué dans cette commune et dans les localités voisines un mouvement très marqué de satisfaction.

« L'expérience a pleinement réussi ; elle a démontré que la nouvelle méthode exposée et défendue par M. Caillaux, dont on se plaisait à dire qu'elle échouerait parce qu'elle s'éloignait des errements anciens, était, au contraire, réalisable et qu'elle avait l'immense avantage d'assurer, avec l'exactitude la plus satisfaisante, la détermination du revenu actuel de la propriété rurale dans des conditions exceptionnelles de rapidité. »

Association de la presse départementale

L'Association et Syndicat de la presse républicaine départementale s'est réunie dimanche en assemblée générale, au palais d'Orsay, sous la présidence de M. Dubar, directeur de l'Echo du Nord.

L'ordre du jour, fort chargé, comportait, outre l'approbation du rapport financier et du budget de l'Association, un certain nombre de questions professionnelles et la nomination de dix membres du Comité.

Ont été élus : MM. Ariste, Couduvier, Gustave Dubar, Auguste Ferrouillat, Lemire, Mercier, Georges Robert, Maurice Sarraut, Hourdequin, Ed. Levassour.

Le Journal du Lot était représenté par son directeur, M. A. Coueslant.

A l'issue de la réunion, un banquet a réuni les membres et les invités de l'Association.

On remarquait à la table d'honneur : MM. Viviani, ministre du travail ; Cruppi, ministre du commerce ; Symian, sous-secrétaire d'État aux postes et télégraphes ; Jean Dupuy, président du Comité général des Associations de la presse française ; Mme Daniel Lesueur, représentant la Société des gens de lettres ; M. Lacan, secrétaire général de la Compagnie du Nord ; Raymo, secrétaire général de la Compagnie de l'Ouest ; M. Hous-saye, directeur de l'agence Havas ; de Monzie, etc.

Au champagne, des discours très applaudis ont été prononcés par MM. Dubar, Viviani, Cruppi, Jean Dupuy, Mme Daniel Lesueur, Lucien Victor-Meunier.

Congrès de la Ligue des droits de l'homme

La Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen tiendra son congrès annuel de 1908, le 6 juin, à l'hôtel de la Chanson, à Lyon.

Au programme du congrès, qui durera trois jours, figurent deux discours de M. Jean Appleton, professeur à la Faculté de droit, président de la section lyonnaise de la Ligue des droits de l'homme, et de M. Francis de Pressensé, député du Rhône, président de la Ligue.

Divers rapports seront présentés et suite, touchant la situation de la Ligue.

Les questions générales qui feront l'objet des discussions du congrès sont les suivantes :

Organisation et réforme de la justice ; suppression des conseils de guerre (rapporteur, M. Tabouriech).

Monopole, gratuité, obligation et laïcité de l'enseignement (rapporteur, M. le docteur Sicard, de Plauzoles).

Le droit des fonctionnaires (rapporteur, M. Emile Glay).

L'arbitrage international, le désarmement progressif, la politique coloniale et la guerre du Maroc (rapporteur, M. Victor Basch).

La liberté d'opinion (rapporteur, M. Francis de Pressensé).

La suppression de la peine de mort (rapporteur M. Ferdinand Hérod).

L'abolition de la réglementation de la prostitution (rapporteur, M. P.-E. Morhard).

Le droit des indigènes (rapporteur, M. Pierre Quillard).

La réforme électorale et la représentation proportionnelle (rapporteur, M. P.-G. La Chesnais).

Le 6 juin, un meeting aura lieu au Grand-Théâtre sous la présidence de M. Herriot, maire de Lyon.

Le 8 juin, à l'hôtel de l'Europe, grand banquet de clôture du congrès.

Petites Nouvelles

Le président Ramon Caceré est réélu président de la République de Saint-Domingue.

— La ligue des Bleus de Normandie a fêté dimanche soir sa fondation par un banquet que présidait M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre.

— Le jury de la cour d'assises de la Seine-Inférieure a voté un vœu demandant le maintien de la peine de mort.

— M. Cruppi, ministre du commerce, a présidé, dimanche, l'assemblée solennelle de la dotation de l'Œuvre des Orphelins mutualistes.

— M. Ruau, ministre de l'Agriculture, a présidé le Congrès annuel de la Fédération des sociétés de secours mutuels du département de l'Ain.

— On annonce que le peintre Steinhil et sa belle-mère ont été assassinés dans leur domicile, impasse Rossin, à Paris. Le vol serait le mobile du crime.

— On annonce la mort de M. Salomon, ancien député et sénateur républicain de la Vienne.

— On annonce la mort de M. Ger-ville Réache, ancien député de la Gironde, ancien vice-président de la Chambre des députés, décédé à Marines (Seine-et-Oise) à l'âge de 53 ans.

CHRONIQUE LOCALE

Une Réponse

En réponse à une lettre grossièrement violente publiée dans la *Défense*, sous la signature d'un vicair de Castelnaud, M. Léopold Claret, notre ami M. de Monzie a adressé à la *Défense* la réponse suivante :

Monsieur,

Laissez moi vous remercier tout d'abord d'avoir signé votre « lettre ouverte à M. de Monzie ». Depuis 4 ans que je suis au régime des outrages, je n'ai pas trouvé souvent de signatures et d'auteurs responsables dans la presse de vos amis. C'est un progrès.

A vrai dire, il vous eût été difficile pour cette fois d'agir autrement, puisque vous revendiquez la qualité d'offensé et vous prétendez victime d'une véritable agression de ma part. Votre lettre précise donc des faits sur lesquels j'ai le droit de m'expliquer après vous dans la *Défense* ; à ce titre c'est un service que vous me rendez et je vous dois un nouveau merci.

J'ai parlé de vous dans une réunion publique le 9 mai au soir, c'est exact. Je vous ai attaqué personnellement, ceci encore est exact. Ce qui l'est moins, ce qui ne l'est pas du tout, c'est ce que vous ajoutez : vous me montrez à vos lecteurs en proie à une démente oratoire, jetant l'anathème alentour, « en ayant contre tout le monde » et tantôt comme un écolier le Président du bureau » M. Mazellé. Ici, monsieur, votre invention supplée à votre information. Je n'ai rien dit le 9 mai que je ne sois prêt à vous redire et pour vous le prouver, je vais vous expliquer comment et pourquoi j'ai été amené à parler de vous avec l'émotion d'une légitime colère.

Quelques jours avant les élections du 3 mai, un petit écrit dont vous êtes l'auteur, a été répandu dans Castelnaud. Cela s'appelait *Deux idées de M. de Monzie*. Vous citez deux passages choisis dans un livre que j'ai publié au mois de septembre

1907 sous ce titre : *Les réformes scolaires* et notamment le passage suivant : « Plus d'idéalisme scolaire, plus de religion laïque, d'apostolat social, de catholicisme moral ». (Préface, p. VIII). Cette phrase et commentée non pas seulement dans la préface, mais dans plusieurs chapitres du livre. A plusieurs reprises je développe cette idée de pressante actualité, selon moi, que l'école primaire ne doit servir à la propagande d'aucune doctrine philosophique ou sociale, que le rôle de l'instituteur n'est pas de se substituer au prêtre, qu'il n'y a pas lieu de déformer l'enseignement de l'histoire pour en faire un enseignement de morale civique. Personne ne pouvait donc se méprendre et personne ne s'est mépris, en effet, sur la signification de mon livre. A propos de cette même phrase dont je viens de parler et qu'il citait lui aussi, le *Figaro* (n° du 27 septembre 1907) écrivait : « on ne saurait tenir un langage plus raisonnable, mais hélas ! la raison n'est pas toute puissante parmi nos instituteurs et l'homme qui leur donne ce sage conseil sera sans doute tout bonnement traité par eux de « réacteur » pour parler le jargon de la sociale ». Je ne veux pas vous importuner de citations et vous démontrer à coup de textes que la même interprétation a été donnée à mon petit livre par toute la presse, mais je ne résiste pas au plaisir de mettre sous vos yeux l'appréciation d'un de vos confrères les moins suspects de radicalisme — je veux parler du *Quercinois*. « M. de Monzie, écrit X. Pinxit dans le *Quercinois* du 15 octobre 1907, vient de publier un volume d'études où il prend vigoureusement à partie les idéologues, les faiseurs de morales qui régissent l'école primaire et imposent des programmes où se marquent l'insuffisance et l'absence de tout intérêt à l'œuvre... Un bon point à M. de Monzie avec nos plus sincères félicitations ».

Je n'ai pas à rechercher si j'ai ou non mérité le bon point du *Quercinois*. Mais vous conviendrez avec moi que mon livre n'avait pas dû lui paraître bien subversif pour les dogmes religieux dont il a, comme vous, le souci et le respect, puisqu'à tort ou à raison il me consacrait ces quelques lignes trop flatteuses.

Comment s'y prendre pour donner au passage que vous visez un sens équivoque, pour en faire au regard des catholiques une manière d'épouvantail ? C'est très simple. Vous écrivez : « Plus d'idéalisme scolaire, plus de RELIGION laïque... religion est écrit en gros caractères, laïque en caractères ordinaires. Par cet artifice typographique vous changez, vous dénaturez, vous défigurez une citation. Le lecteur, ou plutôt l'électeur, car cet artifice avait une fin électorale, est invité à comprendre que j'ai souhaité ou même réclamé l'abolition de la religion. De quelle religion ? La religion ».

Cela suffit. De braves gens, catholiques sincères, mais lecteurs inattentifs, traduiront selon votre vue. Et ma voilà par quelques-uns jugé comme un sectaire, un tyran des consciences, un ennemi de la religion, de toutes les religions.

Qu'est-ce que cela ! Comment qualifier une pareille publication ? J'ai dit que c'était une *malpropreté* et que vous en étiez l'auteur ou l'inspirateur, d'élégant abbé.

Mais j'avais un autre motif de mettre en cause votre personnalité. Vous avez fait le 3 mai, à votre première messe, un prône électoral où vous avez fulminé contre « l'étranger ». Ne vous défendez pas de n'avoir pas voulu me désigner par ce vocable ? Dans votre lettre ouverte vous reprenez contre moi cette antienne.

Or donc, je suis un « étranger » à Castelnaud parce que je suis « de loin, de très loin » — observez que je vous cite, monsieur, mais sans artifice typographique — et parce que je suis né hors du canton de Castelnaud, j'insurge le mandat qui m'a été confié par les électeurs de ce canton. Telle est bien votre thèse, n'est-ce pas vrai ? Si je la faisais mienne, je pourrais vous répondre « où donc êtes-vous né, monsieur, pour parler de la sorte ? J'ai oui dire que vous étiez de St-Pierre-Lafeuille ; dans ce cas, vous êtes aussi un intrus à Castelnaud ». Mais les lois de notre pays et le bon

sens de nos concitoyens n'ont jamais admis le patriotisme comme vous l'entendez : tout Français est chez lui en France.

Cependant il me plaît de satisfaire vos feintes curiosités. Je suis né, Monsieur, à Bazas (Gironde) le 22 novembre 1876, d'un père Sarladais et d'une mère Gironde. J'ai fait mes études à l'école primaire de Ruffec (Charente), puis au lycée d'Angoulême (Charente) et d'Agen (LOT-et-Garonne), enfin à Paris au collège Stanislas où j'ai conquis mes derniers diplômes de bachelier et de licencié ès-lettres philosophiques. Ma famille étant venue s'installer à Cahors en 1897, j'ai noué avec le LOT des relations que les événements ont faites et feront chaque jour plus étroites.

Si cette courte biographie ne vous suffit pas, je suis prêt à vous fournir tous détails complémentaires. Je parlerai de moi mais ce sera de votre faute.

Et maintenant me laisserez-vous à mon tour vous poser quelques questions. Je les numérote pour faciliter vos réponses.

1° Quel est donc ce vieux petit poussah que vous ne nommez pas, mais dont je dois me méfier, si j'écoute vos conseils évidemment charitables. Je suis curieux et nos compatriotes aussi. Nommez le « vieux petit poussah ».

2° Où donc avez vous pris que M. Laurent Tailhade fut mon ami ? Jadis ce monsieur me tressa quelques couplets diffamatoires ; c'est un titre insuffisant à mon amitié. « Vous ne me portez pas dans votre cœur », dites-vous : je ne songe pas à vous y contraindre. Mais, de grâce, laissez-moi libre de vous tenir, M. Laurent Tailhade et vous en une commune estime.

3° Vous m'accusez, Monsieur, d'avoir cherché à forcer les portes des presbytères et d'avoir sollicité, vainement d'ailleurs, vos concours et vos bénédictions. J'attends et je réclame la preuve de cette allégation. En quelle circonstance vous ou quel'un de vos vôtres a-t-il été sollicité par moi ? Allez, prouvez monsieur.

Je vous promet de ne pas être en reste de démonstration avec vous. Vous direz qui j'ai sollicité et je vous répondrai qui m'a sollicité.

4° Vous voudrez bien, pour compléter votre réquisitoire, dire au public de la *Défense* quand et comment « J'ai troublé dans leurs sentiments de catholiques et dans leur vie honnête des paysans et des ouvriers ».

Racontez, s'il vous plaît, sans réticences ni imprécisions, pour l'édification de mes victimes, l'histoire de mes méfaits inconnus. Enfin, monsieur, dites tout, ne gardez rien par devers vous — pas même cette épithète vengeresse que vous pourriez m'appliquer, dites-vous, comme un *soufflet*. Appliquez, frappez sur la joue droite : je ne vous promets pas la joue gauche, parce que je ne veux pas vous faire une concurrence évangélique, mais vous n'y perdrez rien et vous trouverez en moi si vous le voulez bien, un collaborateur exact pour le journal dont la loi de 1881 m'ouvre les colonnes.

J'en ai fini, monsieur Léopold Claret. Je n'ai omis dans votre lettre qu'une seule phrase à laquelle je ne veux pas répliquer, la livrant au jugement de vos confrères et de vos fidèles en même temps qu'à vos regrets. « Regardez vous avant de trop regarder les autres et vous n'oublierez pas, comme vous l'avez fait samedi, que vous hésitez, monsieur d'un jambe ».

Décidément, monsieur, vous avez bien fait de signer. J'aurais eu du mal à persuader aux lecteurs de la *Défense* qu'un prêtre français avait écrit cette phrase.

A bientôt, n'est-ce pas ?

DE MONZIE.

A chacun son dû !

A propos de notre article de dimanche « A chacun son dû », nous avons reçu plusieurs correspondances émanant de membres de l'enseignement primaire, toutes nous félicitant et nous remerciant d'avoir dit ce que depuis longtemps chacun pense.

Un seul de nos correspondants proteste et nous affirme que la proposition n'a été faite ni par l'inspecteur primaire, ni par la sous-préfecture de Gourdon.

Est-ce que personne n'oserait accepter la responsabilité de cette présentation au moins... étrange ?

L. B.

FÊTES DE CHARITÉ

Il y avait du soleil, beaucoup de soleil, samedi, et c'était de bon augure pour la réussite des Fêtes de Charité organisées à Cahors.

Et puis il y avait aussi beaucoup de mouvement : sur les boulevards la circulation était difficile. Déjà, on attendait impatiemment l'ouverture des fêtes.

5 heures ! Les bombardes éclatent, formidables, puis une troupe de hérauts à cheval parcourt les rues annonçant, aux sons des trompettes, que la fête était commencée.

Mais la fête fut commencée effectivement à 8 h. 1/2. La musique du 7^e précède et suivie de porteurs de torches et de lampions suivit les principales rues de la ville en faisant entendre ses meilleures marches.

Une foule énorme était massée sur les boulevards dont les principaux établissements étaient brillamment illuminés.

C'est par des bravos que fut accueillie la retraite, c'est par des bravos que se termina la fête de nuit, dont la Musique militaire devant le Cercle, l'Avenir Cadurcien devant la Mairie et l'Orphéon devant le monument Gambetta firent tous les frais.

LES FÊTES DU DIMANCHE

La matinée du dimanche ne fut pas sans intérêt : de tous les trains descendaient en gare de Cahors de nombreux visiteurs et les musiciens des fanfares de Caussade, de Salviac, de Gourdon, de Luzoch, dont les cadurciens apprécieront et applaudiront durant les fêtes le précieux concours.

Mais il tarde à la population de voir la cavalcade historique et allégorique. La réclame qui en a été faite, a attisé la curiosité de chacun.

Il faut le déclarer hautement, cette curiosité fut satisfaite. Il y avait longtemps — depuis 1875 dit-on — que pareil spectacle n'avait été offert aux cadurciens dans la bonne ville de Cahors.

Tout y était réglé, ordonné et exécuté d'une façon parfaite : rien n'a « cloché ».

Lés chars étaient décorés avec un goût exquis : les cavaliers, les escholiers, les figurants divers, revêtus des costumes appropriés, donnaient bien une idée exacte des cavaliers, des escholiers de l'époque.

Et une foule immense qui se pressait sur le parcours du cortège, admirait sans réserves et applaudissait chaleureusement au défilé des chars du bâtiment, du vêtement, de l'alimentation, de l'agriculture, de l'orphéon, de l'armée, escholiers, sénchal, duc et duchesse d'Anjou, fédérés, etc...

Nous ne saurions oublier de mentionner les diverses fanfares et notamment les excellents musiciens de l'Avenir Cadurcien, costumés délicieusement en gardes nationaux.

C'est donc au milieu de la plus sincère admiration que la cavalcade défila à travers les rues et les boulevards dont beaucoup de maisons particulières et d'établissements publics étaient pavés avec un goût exquis : nous ne citerons que les établissements publics, car il appartient à la commission seule d'accorder les prix, mais de l'avis unanime, le goût le plus

parfait avait présidé aux décorations des immeubles du Collège, du Café de Bordeaux et de la Société Générale.

La dislocation de la cavalcade eut lieu à 6 heures : hérauts, gardes républicains, escholiers, figurants se prirent leur physionomie ordinaire et purent enfin se reposer des fatigues qu'ils venaient de supporter pour une œuvre de charité et pour la distraction des Cadurciens.

On ne saurait trop les féliciter et les remercier de leur dévouement.

La fête de nuit fut aussi brillante : illuminations, concert, bal rien ne manqua : mais ce qui corsa un peu la fête, c'est que sur le kiosque des Allées Fénélon les Cadurciens eurent le plaisir d'entendre et d'applaudir les 4 sociétés musicales qui avaient prêté leur excellent concours durant la journée : la Philharmonique de Caussade, les Enfants de Salviac, l'Union musicale Gourdonnaise, les Enfants de Luzoch.

Les vifs applaudissements de toute la foule leur prouvèrent à quel point leur mérite était reconnu et apprécié.

Enfin, un bal public eut lieu aux sons d'un brillant orchestre composé des musiciens de l'Avenir Cadurcien : nombreux furent les groupes qui dansèrent jusqu'au matin.

A 3 heures la fête fut terminée, fête superbe qui par son originalité, son organisation a provoqué les plus sincères félicitations auxquelles le Comité et la Commission ont pleinement droit.

LES FÊTES DU LUNDI

La matinée de lundi ne fut guère favorisée : la pluie ne cessa de tomber ; néanmoins, la distribution des primes aux exposants du concours agricole, dont nous publions d'autre part le compte rendu, eut lieu sous la présidence de M. Delbreil, président de la société d'agriculture du Lot.

Dans la journée, le soleil fit sa réapparition par intervalles et le bal public put avoir lieu sur les allées Fénélon, pastourelles et pastourelles ont profité de la fête, qui fut clôturée le soir par un concert public donné par la musique du 7^e et un bal des plus animés.

A minuit, la foule se retira en emportant une excellente impression de ces fêtes qui furent tout à fait réussies.

CONCOURS DE POMPES ÉLEVATOIRES AVEC MOTEURS

Dimanche, 31 mai, a eu lieu le concours de pompes élévatoires avec moteurs organisé par la Société d'agriculture du Lot.

Huit constructeurs avaient présenté leurs appareils, ce sont MM. Traboul à Toulouse ; Lacoste à Villeneuve-sur-Lot ; Piltet à Paris ; Guy à Adge ; Delhom à Toulouse ; Mayssonnié à Toulouse ; Breuilleard à Provins et la Société Française de matériel agricole de Vierzon.

Le Jury chargé d'examiner les appareils exposés s'est rendu sur les lieux du concours à dix heures du matin.

Étaient présents : MM. Soulié, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Cahors ; Lagarde, ingénieur des ponts et chaussées à Cahors ; Castagner, inspecteur de la traction de la compagnie d'Orléans à Brives ; Sourriau, contrôleur principal des services électriques de la compagnie d'Orléans à Toulouse ; M. Tuzet, inspecteur du trafic de la compagnie d'Orléans ; Vignerot, ingénieur adjoint des améliorations agricoles à Bordeaux ; Larroyenne, ingénieur-adjoint des améliorations agricoles à Toulouse ; Lalaurie, ancien élève de l'école nationale d'horticulture de Versailles ; Dr Darquier, maire de

Cahors ; Quercy, professeur d'agriculture ; Cossé, délégué de la Fédération des planteurs de tabacs ; Dalbreil, président, Dr Fontanilles et Dulac, vice-présidents, Dr Aymard, secrétaire et Miquel, secrétaire-adjoint de la Société d'Agriculture du Lot.

M. Delbreil invite les membres du jury à constituer le bureau.

Sont élus : Président, M. Soulié, ingénieur en chef des ponts et chaussées ; Vice-président, M. Lagarde, ingénieur des ponts et chaussées ; Secrétaire-Rapporteur : M. Vignerot, ingénieur-adjoint des améliorations agricoles.

Une affluence considérable de visiteurs a suivi avec intérêts les diverses expériences du Jury qui avaient pour but d'examiner :

1° la consommation à vitesse connue du moteur ;
2° le débit à la même vitesse ;
3° la hauteur d'élevation.

Ces opérations interrompues à midi ont été reprises à trois heures.

A six heures et demie, le Jury s'est réuni au siège de la Société d'agriculture et a arrêté le classement des concurrents.

Lundi, 1^{er} juin, a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel de Ville de Cahors, sous la présidence de M. Delbreil, la proclamation des lauréats et la distribution des récompenses.

M. le Président prend la parole pour expliquer le but du concours que la Société d'agriculture du Lot a organisé.

Il fait remarquer que ce concours, le premier de ce genre, sera une indication précieuse pour ceux qui suivront l'exemple donné par notre Société et orientera les constructeurs vers une voie nouvelle.

Il insiste sur le besoin de notre agriculture au point de vue irrigation et dit combien nos vallées du Lot et de la Dordogne seraient fertiles avec une irrigation bien comprise.

Le compte rendu donné par M. Vignerot dira les défauts et les qualités des appareils exposés.

Il engage les agriculteurs à examiner la question, de s'unir en petits syndicats pour procéder à l'installation d'appareils d'arrosage.

Il remercie les Membres du Jury de leur précieuse collaboration et proclame les noms des lauréats.

1^{er} prix, 400 francs et médaille d'or, Société Française de matériel agricole, à Vierzon ;

2^e prix, 250 francs et médaille de vermeil, Guy, constructeur à Adge.

3^e prix, 100 francs et médaille de vermeil, Piltet, constructeur à Paris.

4^e Prix : 100 fr. et médaille d'argent : Mayssonnié constructeur à Toulouse.

5^e Prix : 100 fr. : Traboul, constructeur à Toulouse.

6^e Prix : médaille de vermeil : Delhom à Toulouse.

7^e Prix (créé) médaille d'argent : Lacoste à Villeneuve-sur-Lot.

8^e Prix (créé) médaille d'argent : Breuilleard constructeur à Provins.

M. le Président ajoute que l'intérêt porté aux constructeurs a décidé la création de deux prix supplémentaires.

M. Vignerot secrétaire-rapporteur, donne lecture d'un sommaire compte rendu du concours. Il fait remarquer la supériorité, des groupes moteurs et pompes à faible vitesse du moteur et à grand débit.

M. le Président invite ensuite, les constructeurs à se réunir pour présenter leurs observations, qui pourraient servir à jeter les bases d'un prochain concours.

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

Par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

Lettres édifiantes

CHAPITRE IX

Dorlange à Marie-Gaston

» Mais dans un an vous aurez trente ans et c'est ju-te le délai nécessaire pour que, devenu propriétaire, vous soyez en mesure de justifier de la possession annuelle. Dès demain vous pouvez vous présenter chez les frères Mongenod, banquiers, rue de la Victoire ; une somme de deux cent cinquante mille francs vous sera comptée ; vous devrez l'employer immédiatement à l'acquisition d'un immeuble, affectant le surplus à prendre des intérêts dans quelque journal qui, le moment venu, appuiera votre candidature, et à une autre dépense qui vous sera expliquée plus bas.

» Votre aptitude politique m'est cautionnée par la personne qui, avec un zèle et un désintéressement que je ne saurais jamais reconnaître, a veillé sur votre abandon. Depuis quelque temps, el-

le vous à suivi, écouté, et elle est sûre que vous pouvez paraître dignement à la tribune. Vos opinions, d'un libéralisme ardent à la fois et modéré, me conviennent, et, sans le savoir, jusqu'ici vous avez très habilement joué dans mon jeu.

» Je ne vous dis pas encore le lieu de votre élection probable ; l'habileté occulte et profonde qui la prépare a d'autant plus de chances de réussir, qu'elle marchera plus sourdement et plus entourée de ténèbres ; mais son succès peut être en partie assuré par l'exécution d'un travail que je vous recommande et dont je vous engage à accepter l'appareille étrangeté sans étonnement et sans commentaire.

» Provisoirement, vous continuerez d'être sculpteur et, avec le talent dont vous avez donné des preuves, vous nous ferez une statue de sainte Ursule. C'est un sujet qui ne manque ni de poésie, ni d'intérêt ; sainte Ursule, vierge et martyre, était, à ce qu'on croit généralement, fille d'un prince de la Grande-Bretagne. Martyrisée vers le cinquième siècle, à Cologne, elle était supérieure d'un couvent de filles que la naïveté populaire a appelées les *Onze mille Vierges* ; plus tard elle est devenue la patronne de l'ordre des Ursulines, auxquelles elle a donné son nom, et aussi la patronne de la fameuse maison de Sorbonne. Un artiste habile com-

me vous peut, à ce qu'il me semble, tirer parti de tous ces détails.

» Sans savoir la localité dont vous devez devenir le représentant, il sera convenable, dès à présent, vous rendez extérieures vos velléités politiques et fassiez connaître votre dessein d'arriver à la députation. Mais ce que je ne saurais trop vous recommander, c'est le secret sur la communication qui vous est faite aujourd'hui, aussi bien que la patience de votre position présente. Laissez de grâce en paix mon mandataire, et sans une curiosité qui pourrait je vous en prévient, entraîner pour vous les plus grands malheurs, attendez le développement lent et calme du brillant avenir auquel vous êtes destiné.

» En refusant d'entrer dans mes desseins, vous vous ôteriez toute chance de jamais être initié au mystère que vous vous êtes montré si ardent à pénétrer ; mais je ne veux pas même admettre la supposition de votre résistance, et j'aime mieux croire à votre déférence absolue pour les vœux d'un père, qui regardera comme le plus beau jour de sa vie celui où il lui sera enfin donné de se révéler à vous.

» P. S. Destinée à une chapelle de religieuses ursulines, votre statue sera en marbre. Hauteur : un mètre sept cent six millimètres, autrement dit cinq pieds trois pouces. Comme elle ne doit pas être placée dans une niche, n'en né-

gligez aucun des aspects. Les frais en seront pris sur la somme de deux cent cinquante mille francs annoncée par la présente lettre.

» La présente lettre me laisse froid et mécontent ; elle me disposait d'un espoir longtemps caressé, celui de retrouver une mère bonne comme la tienne, dont tu m'as si souvent cher ami, conté la tendresse adorable. Ce n'était après tout qu'un demi-jour qui se faisait dans les brumes de mon existence, sans même me laisser connaître si j'étais ou non le fruit d'une union légitime. Il me parut d'ailleurs qu'adressées à un homme de mon âge, les intimités paternelles avaient des airs bien impérieux et bien despotiques. N'étais-ce pas quelque chose d'étrange de retourner ma vie, comme au collège, en manière de punition, on nous faisait retourner notre habit ? Ce premier mouvement, les arguments qui, par toi ou par d'autres, ont pu être formulés contre ma vocation politique, je me les adressai. Cependant, la curiosité me fit passer chez les banquiers Mongenod, et en trouvant là, bien effectifs et bien vivants les deux cent cinquante mille francs qui m'étaient annoncés, je fus conduit à raisonner d'autre façon.

Je pensai qu'une volonté qui se mettait d'abord en frais de telles avances devait avoir quelque chose de sérieux, quand elle savait tout et moi rien, il me

sembla que vouloir entamer avec elle une lutte n'était ni très raisonnable ni très opportun.

En somme, avais-je de la répugnance pour la direction qui m'était insinuée ? Non, les intérêts politiques m'ont toujours passionné dans un certain degré, et si ma tentative électorale n'aboutissait pas, je retournerais à mon art sans être plus ridicule que toutes les ambitions mort-nées que l'on voit se produire à chaque législature nouvelle. J'ai donc acheté l'immeuble et, devenu actionnaire du *National*, j'y ai trouvé des encouragements à mes prétentions politiques, en même temps que la certitude d'un ardent concours, quand j'aurai révéilé le lieu de ma candidature, sur lequel jusqu'ici il ne m'a pas été difficile de garder un silence absolu.

J'ai également terminé la sainte Ursule, et maintenant j'attends des instructions nouvelles, qui ne laissent pas de me paraître longues à venir, aujourd'hui que j'ai fort ébruité mon ambition parlementaire, et que le mouvement d'une prochaine élection générale, pour laquelle je me trouve de tout point en mesure, est déjà commencé.

Je n'ai pas besoin, pour entrer dans les recommandations de la prudence paternelle, de te demander sur toute cette confidence une discrétion sans réserve. C'est une vertu qu'à ma connaissance tu pratiques d'une manière trop distinguée

pour que j'aie besoin de te la prêcher. Mais j'ai vraiment tort, cher ami, de me permettre de ces méchantes allusions à notre passé, car, en ce moment, plus que tu ne penses, je me trouve ton obligé. Un peu par intérêt pour moi, et beaucoup par l'aversión assez générale qu'inspire la morgue de ton ex-beau-frère, lors de ma blessure, le parti démocratique est venu en masse s'inscrire chez moi, et par le tapage de ce duel qui m'a vraiment beaucoup ébruité nul doute que ma candidature n'ai gagné beaucoup de terrain. Trêve donc à tes éternelles reconnaissances, ne vois-tu pas que c'est moi qui te redois !

CHAPITRE X

Dorlange à Marie-Gaston

Paris, avril 1839.

Cher ami, tant bien que mal, je continue mon rôle de candidat sans collègue ; mes amis s'en étonnent et moi je m'en inquiète, car, quelques semaines à peine nous séparant de l'élection générale, et s'il devait arriver que toute cette mystérieuse préparation aboutisse à néant, la belle figure, je te prie, que je ferais en face de monsieur Bixiou, dont tu m'écrivais il y a quelque temps les malicieuses aperçus.

(A suivre).

Pour l' lieutenant Camus
Samedi, M. Raymond Leygue, maire de Toulouse, a reçu au Capitulaire de Toulouse des anciens élèves de la délégation des anciens élèves de la ville composée de MM. Laurens, président; Couzi, secrétaire général, et Tivollier, pteuere de l'association et venaient demander à la municipalité de perpétuer la mémoire de leur ancien camarade, le lieutenant Emile Camus, en donnant à une des voies de la ville le nom du jeune héros tué au Tonkin.
La délégation, que M. Paul Ferga, adjoint au maire et trésorier de l'association des anciens élèves, avait présentée à M. Leygue, a reçu de ce dernier l'assurance que satisfaction lui serait très prochainement donnée.
A l'issue de cette visite, MM. Laurens, Couzi, Tivollier et Feuga ont décidé l'organisation d'un comité d'initiative chargé de provoquer une souscription destinée à élever un monument, dans l'un de nos jardins publics, à la mémoire du lieutenant Camus.
Le lieutenant Camus était le frère de M. Camus, directrice du collège de jeunes filles de Cahors.

CORRESPONDANCE

Nous recevons la lettre suivante :
Dans un article signé de vos initiales, votre estimable journal, dans son numéro du 27 mai, signale que, dans sa première réunion, notre nouveau conseil municipal, comme ses devanciers, a dû examiner ou renvoyer aux commissions compétentes de nombreuses demandes de subventions, d'indemnités, etc.
Vous indiquez, très judicieusement, que bon nombre de ces demandes devaient être écartées pour toujours alors que d'autres méritaient de retenir la bienveillante attention du conseil municipal.
Votre impartialité vous fera un devoir de reconnaître que la miéne devrait être classée parmi ces dernières.

J'ai passé 27 années au service de l'octroi de notre ville en qualité de simple employé d'abord, ensuite de receveur et enfin de régisseur. Mes longs et loyaux services devaient, me semblait-il, constituer le meilleur des titres à la bienveillance de la municipalité. Il n'en fut pas ainsi et, en 1879, mon emploi me fut enlevé, parce que j'avais commis le crime d'avoir des idées politiques différentes de celles de certains membres du conseil municipal d'alors.

Depuis cette époque j'ai sollicité en vain ma réintégration. Après m'avoir indiqué que je ne devais pas espérer être réintégré, on m'avait promis formellement une pension; mais, le conseil municipal, rejeta la demande que j'avais faite à l'instigation de plusieurs membres.
En attendant, les années se sont accumulées; la vieillesse est venue avec son triste cortège d'infirmités et de misères.

D'anciens employés d'octroi ou leurs veuves même, obtiennent des secours, des subventions. Pourquoi serais-je victime d'une exception? Serait-ce parce que je suis, peut-être, le plus nécessiteux?

Ne pensez-vous pas, Monsieur Bonnet, que les divergences politiques doivent s'effacer en présence de l'infortune? Ne vous semble-t-il pas que notre bonne ville de Cahors doit un regard de considération au vieux serviteur qui lui tend la main implorant un morceau de pain pour ses derniers jours?
Agréez, Messieurs Bonnet, l'assurance de ma respectueuse considération.

Etienne FAURE,
13, rue de la Liberté, à Cahors.

Médaille d'honneur

Par application du décret du 15 avril 1892 et de l'arrêté du 27 du même mois, le ministre de la guerre a, par décision du 25 mai 1908, décerné une médaille de bronze à M. Fourcaud, soldat de 2^e classe au 7^e d'infanterie.

CONFERENCE MILITAIRE

Jeu à 8 heures, a eu lieu à la mairie la conférence sous le patronage de M. le Préfet de Lot, de M. le maire de Cahors, de M. le colonel commandant le 7^e de ligne et de M. l'inspecteur d'Académie.
Dans l'assistance, nous avons remarqué M. le colonel du 131^e territoire active et des réserves; M. le Proviseur et des professeurs du lycée; MM. les Inspecteurs primaires et des instituteurs de la ville; beaucoup d'élèves des différentes écoles.
M. le Préfet ouvre la séance et donne la parole à M. le colonel Coussard qui expose rapidement le but de la conférence, c'est-à-dire de l'éducation physique et patriotique de

la nation et la préparation au service militaire.
Il cède ensuite la parole à M. René Delard, officier de cavalerie de réserve.
Dans une conférence très documentée, M. Delard fait ressortir l'importance de ces Sociétés où se forme la volonté de l'enfant et du jeune homme, où s'assouplit son caractère, et où se développent parallèlement les qualités du cœur, de l'esprit et du corps.
Un pays où surtout on a compris depuis longtemps le besoin de préparer l'enfant à la vie militaire, c'est l'Allemagne, et, l'histoire en main, il nous montre ce mouvement patriotique se dessinant dans les Universités vers 1812, et aboutissant à la bataille de Leipzig.
Le conférencier qui fut très intéressant a obtenu le plus vif succès; de nombreux applaudissements le lui ont prouvé.
M. le Préfet félicite le conférencier et assure que l'appui et les encouragements du gouvernement sont assurés aux sociétés de tir et de gymnastique qui pourraient se former dans le Lot.

Commission départementale

Séance du 1^{er} Juin 1908
MM. Relhié, président, Peyrichou, Coudere, Loubet, ce dernier secrétaire. M. le préfet assiste à la séance.
Excusés: MM. Malvy, Longpuech, Fontanille.
Tueries autorisées ou non autorisées exploitées dans le département du Lot.
Communication est faite des mémoires présentés pour frais de visite. Approuvé.

Monuments historiques. — Affaire Antoinette Cellier. — Monsieur le préfet est autorisé à se défendre sur l'action intentée.
Renouvellement des baux de casernes de Gendarmerie. — Castelnaud, Bretenoux, Lacapelle-Marival, Souillac. Avis favorable est donné.
Chemins vicinaux. — Répartition de la subvention de 29.000 fr. Approuvé.
Chemins vicinaux. — Emprunt départemental 44.238 fr. à faire à la Caisse Nationale des retraites pour la vieillesse.

M. le préfet est autorisé à contracter l'emprunt.
Vieillards infirmes et incurables. — Latapie, Jean, taux de 10 fr.; Calmon, Marie infirme 3 fr.
La prochaine séance aura lieu le 31 Juillet.

Pickpocket

Les fêtes ne pouvaient manquer d'attirer dans nos murs les aigrefins, les coupeurs de poches.
Aussi, en prévision de leur visite, M. le Commissaire de police demanda à la 7^e brigade mobile de détacher un inspecteur à Cahors.

Cette demande fut prise en considération et l'inspecteur de la sûreté vint dans notre ville.
Dimanche, il procéda à l'arrestation d'un individu au moment où celui-ci fouillait dans les poches d'une brave campagnarde, Mme Bourdier Hélène, de St-Germain-du-Bel-Air.

Aussitôt arrêté et conduit au poste par l'inspecteur de la sûreté et le sous-brigadier Degans, cet individu qui déclara se nommer Berdaguer Charles, 43 ans, né à Courtezon, canton de Badarides (Vaucluse) et exerçait la profession de marchand forain. Il n'a pas voulu donner de plus amples renseignements, mais l'enquête a prouvé que cet individu n'avait pas de marchandises: en réalité il vit de vol.

Au poste, il outragea le commissaire et les agents: procès-verbal a été dressé contre lui pour outrages puis il a été écroué à la prison de notre ville.

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DU 4 JUI 1908
La viennoise (Allegro), Kral
La poupée de Nuremberg (Ouvverture), Adam
Eternelle Ivresse (Valse), Ganne
Miss Hélyett (Fantaisie), Audran
Le bon bourgeois (Polka), Sellenick
Allées Fénéol de 8 h. 1/2 à 10 h. /2

Nos DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :
Paris, 1^{er} Juin 2 1 h. 36 s.

A la Bourse

Le 3 0/0 français a ouvert aujourd'hui à 94,20.

Le monument Henry Becque

Le monument d'Henry Becque a été inauguré aujourd'hui à Paris, Boulevard de Courcelles, sous la présidence de M. Clemenceau.

Des discours ont été prononcés par MM. Sardou, de Selves, Dujardin-Beaumets.

Expériences d'aviation

L'aviateur Delgrange a fait dans la matinée à Rome, une chute de 4 mètres: l'appareil a été légèrement endommagé.

Paris, 2 Juin 1 h. 40 s.

Conseil des ministres

Le Conseil des ministres a, dans la matinée, autorisé M. Briand à déposer un projet de loi abrogeant la loi du 1^{er} mars 1899 relative à la procédure des enquêtes dans les procès en révision.

Le Conseil a également autorisé M. Briand à déposer un projet de loi abrogeant la loi de dessaisissement.

L'assassinat du peintre Steinheil

Une nouvelle perquisition opérée dans la matinée chez le peintre Steinheil qui vient d'être assassiné, a fait découvrir un paquet de cordes apporté par les cambrioleurs pour ligotter le domestique qui les croyaient être seul dans la maison.

Arrondissement de Cahors

Luzech

Les Prévoyants de l'Avenir. — Voici le texte des discours prononcés dimanche dernier, au banquet des Prévoyants de l'Avenir, à l'occasion de la remise du drapeau à la 193^e section de Luzech :

DISCOURS DE M. CLERC
Chers prévoyants,

Permettez à votre président de vous remercier d'être venus assister, en aussi grand nombre, à l'inauguration du drapeau de notre jeune section qui, ayant à peine trois années d'existence, compte cependant soixante membres.

Je remercie tous ceux qui ont bien voulu me prêter leur concours, pour mener à bien l'œuvre de notre président fondateur Chatelet, simple ouvrier typographe avec le précieux concours, de M. Georges Martin, sénateur.

Ces deux hommes convaincus et énergiques, faisaient entrevoir ce que pouvait devenir l'association mutuelle, représentée à cette époque par quelques sociétés locales et isolées de secours, en cas de maladie.

Il fallait donc, pour réunir en une même mission ces deux hommes dont l'un était sénateur, et l'autre simple ouvrier, appartenant à des classes si différentes, que l'idée qu'ils propageaient fut bien digne d'intérêt; leur parole convaincante et entraînée par la beauté de l'action, pour qu'un groupe de commerçants, d'industriels, de notabilités politiques et autres, pour qui la question pécuniaire n'était que secondaire, vissent se rangir sous les plis du drapeau de ses deux aînés de la Mutualité.

28 années devant soi; c'était alors l'immensité et maintenant, que ces années sont écoulées, elles m'apparaissent comme la lueur fugitive, d'un flambeau qui va s'éteindre.

La Société des « Prévoyants de l'Avenir » est devenue ce qu'elle devait être, composée pour la plus grande partie par ceux pour lesquels elle avait été conçue, par l'élément prolétaire, c'est-à-dire les petits.

Nous eûmes certainement des périodes laborieuses. Dans tous les problèmes sociaux, des facteurs à valeur variable viennent retarder des solutions que l'on pouvait croire mathématiquement exactes; il nous faudra, peut-être, des améliorations à notre fonctionnement. devons-nous nous en alarmer? Mais Messieurs et chers sociétaires, quel est donc l'édifice, fut-il créé par le plus habile, qui n'aura jamais besoin de consolidation? Pour juger si une œuvre est bonne en soi, et si l'on a obtenu tout ce que l'on était en droit d'espérer, il suffit de comparer cette œuvre avec les œuvres similaires et de voir laquelle a donné les meilleurs résultats, je ne vois pas celle que l'on pourrait opposer aux « Prévoyants de l'Avenir ».

Continuez donc mes chers amis au nom de ces belles pensées, à faire la propagande la plus active autour de vous, afin de répandre de plus en plus les bienfaits de notre chère société et levons nos verres à sa prospérité.

DI COURS DE M. POUJADE
Messieurs,

Après les bonnes paroles que vous venez d'entendre, et auxquelles je m'associe entièrement, car elles reflètent ma pensée, je suis un peu gêné, je vous l'avoue pour prendre à mon tour la parole. Et si je ne devais à mes fonctions de Président du Comité de Surveillance, l'obligation de vous entretenir, croyez bien que je ne vous fatiguerais point de mes paroles, et ne retarderais pas ainsi le moment si attendu, de retrouver vos charmants danseurs.

Mais je suis investi de très lourdes charges, m'a-t-on dit, pas aussi lourdes cependant qu'on veut bien le dire, car, Messieurs, nous avons cette bonne fortune de posséder à la tête de notre section, un autre Président; Président dévoué, actif, fortement convaincu des idées généreuses qui font la force de notre société, et qui, il faut le dire, un peu à la honte de beaucoup d'entre nous, suffit souvent à nous remplacer tous dans nos fonctions diverses.

Tout à tour trésorier, secrétaire, et même, je le reconnais, Président du Co-

mité de Surveillance, M. Clerc se trouve toujours, là où nous devrions être, est partout, s'occupe de tout, fait tout, c'est un Président à tout faire.

Lorsque quelques camarades: Lurie, Delsol, Bergon et d'autres, eurent l'heureuse idée de fonder à Luzech une section des « Prévoyants de l'Avenir », ils rencontrèrent des difficultés, mais leur bonne parole, leur ardeur communicative et leur infatigable propagande, eurent bientôt fait de grouper autour d'eux ce chiffre respectable de sociétaires dont, avec une juste fierté, M. Clerc vous parlait tout à l'heure.

Et par là même, ces Messieurs ont montré que quoi qu'on en dise, il sera toujours possible à Luzech de grouper les bonnes volontés et de faire œuvre utile et durable, toutes les fois qu'il s'agira de l'intérêt commun, et qu'on saura faire vibrer aux oreilles et dans les cœurs les sentiments nobles et élevés de fraternité, de solidarité, de mutualité et de prévoyance, bases même de toute démocratie.

Nous avons le droit de nous réjouir et d'être fiers du succès obtenu « Prévoyants de Luzech! » remercions ces ouvriers de la première heure, qui ont su si bien semer la bonne parole et répandre le bon grain.

Nous devons également remercier tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont contribué à assurer le développement de notre section; nous devons être reconnaissants envers la municipalité qui a toujours favorisé notre action, en nous prêtant son matériel de fêtes pour le banquet, les salles de la mairie pour nos réunions et aussi ses fenêtres pour faire flotter au vent notre drapeau.

Soyons aussi reconnaissants à M. Cabanes et à sa fanfare « Les enfants de Luzech » qui aujourd'hui ont jeté un éclat si inattendu et si brillant à notre petite fête par leur gracieux concours. D'ailleurs la musique qui adoucit les mœurs et transporte les cœurs, ne pouvait qu'avoir une place dans la fête de la concorde et de l'amitié.

C'est avec l'espoir de voir renouveler chaque année cette fête, que je vous prie Messieurs de lever avec moi votre verre à la santé de notre sympathique Président, 1^{er} retraité, à tous nos amis et à la prospérité toujours plus grande de notre chère section.

Vive la 193^e section!

Arrondissement de Figeac

Figeac

Tribunal correctionnel. — Audience du 30 mai. — Deux affaires sont inscrites au rôle.

Jules Rey, 45 ans, sans profession ni domicile, originaire de Montpon (Aveyron), vieux cheval de retour, puisque son casier judiciaire accuse 25 condamnations antérieures, est condamné à huit jours de prison pour vagabondage.

Jean-Pierre Larrie, âgé de 46 ans, d'Aynac, poursuivi pour délit de coups et blessures, est condamné à 25 francs d'amende et bénéficie de la loi de sursis.

Probité. — Mme Lacaze, bûcherne, rue Emile Zola, a trouvé, samedi, oublié sur son comptoir, une porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent. Elle le tient à la disposition de son légitime propriétaire.

Saint-Céré

Accident. — Depuis quelques jours à peine que la ligne de pénétration du tramway est terminée, c'est-à-dire que la plaque tournante est en place, un grand nombre de gamins de la ville ne trouvent rien de mieux pour se distraire que d'aller jouer sur cette plaque, en la faisant tourner; cette réunion avait lieu plusieurs fois dans la journée. Les uns poussaient pour activer le mouvement, tandis que les autres se tenaient debout.

Vendredi dernier, nos jeunes bambins recommençaient leurs distractions, quand le jeune Amadié, fils de notre facteur de ville, eut un pied pris et la première phalange d'un orteil brisée. Quand on lui retira sa chaussure, le bout de son orteil était en bouillie.

Espérons que cet accident servira de leçon à ses camarades et que nous n'aurons plus à déplorer pareil accident.

Abattoir. — Pendant le mois écoulé, il a été abattu: 8 bœufs, 99 veaux, 15 moutons, 43 agneaux et 2 porcs, soit un total de 167 animaux, qui ont produit 9.587 kilos de viande nette.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

La foire. — Assez bonne journée. Les marchés étaient bien approvisionnés. Voici les cours pratiqués:

Foinraux aux bœufs. — Animaux gras: les cours se maintiennent entre 36 et 40 francs les 50 kilos, poids vif. Vente toujours active, ainsi que pour les attelages, d'ailleurs, qui donnent lieu à un commerce très animé.

Les moutons sont toujours recherchés et chers, 38 à 42 francs les 50 kilos, poids vif; agneaux, de 14 à 22 fr. pièce. Les agneaux d'élevage, de 30 à 35 fr. pièce.

Foinraux aux porcs. — Porcelets de 20 à 40 fr.; nourris, de 40 à 70 fr., le tout la pièce.

Halle aux grains. — Froment, de 17 à 18 fr.; seigle, de 13 à 14 50; mais, de 15 à 16 fr.; le tout l'hectolitre; avoine, de 7,50 à 9 fr. les 80 litres.

Volailles. — Poules vieilles, 75 centimes le demi-kilo; poulets jeunes, de 85 centimes à 1 franc et 1,10 le demi-

kilo; pintades, de 3 à 3,75 la pièce; pigeons, de 75 centimes à 1 franc la paire; lapins, 40 centimes le demi-kilo; chevreux, de 4 à 6 fr. pièce; œufs, 60 cent. la douzaine.

Canetons, de 1,75 à 3,50 la paire, suivant l'espèce; oisons, de 4 à 8 fr. la paire suivant grosseur.

Jardinage en assez grande quantité et pas cher.

VARIÉTÉS

Impressions de Tourisme

CARCASSONNE

On arrivait! et l'employé qui criait le long du train de sa voix fatiguée et nasillarda: Carcassonne, me remit en mémoire cette vieille chanson dans laquelle un pauvre homme se lamentait en songeant que, lui, ne verra jamais Carcassonne.

Eh bien! moi non plus je n'avais jamais vu Carcassonne et maintenant que j'ai visité cette ville que j'ai respiré l'air de la Cité je me rappellerai toujours l'impression qui s'est emparée de moi lorsque je traversais ces rues étroites où les grands murs jettent de l'ombre... une ombre épaisse qui a gardé comme une odeur de vétusté et qui a l'air vieillesse et fier.

Nous étions venus visiter la prison cellulaire; mais ce bâtiment régulier avec les faces moines et ternes des prisonniers, ces couloirs froids et nus que ne parviennent pas à animer les promena- des lentes et rythmées des gardiens s'il m'a laissé une impression de méthode et de symétrie ce fut comme un accident au milieu de l'admiration que provoqua en moi la visite de la ville et ce ne fut plus rien du tout lorsque je me trouvai le soir à la nuit sous la lune dans la vieille Cité.

Un frisson involontaire, imperceptible s'empara de moi, une impression d'impuissance et de faiblesse m'emplissait. Il y avait du silence dans l'air et on sentait du mystère derrière ces masses lugubres, terribles, qui se dressent inertes et qui font peur presque d'étonnement et de vague crainte.

Les rues étroites, tortueuses, froides, ne laissent entendre aucun bruit. Les créneaux silencieux où les veilleurs de nuit ne lancent plus leurs appels rythmés semblaient cacher des hommes en embuscade, et il y avait en moi la sensation d'un homme qu'on transporterait aujourd'hui 600 ans en arrière, seul, dans ces remparts au pied de ces murailles où l'on devine dans le mystère qui vous enveloppe, des chocs de boucliers et des heurts de cuirasses tandis que le silence s'abat lourdement sur la ville où seul dans la nuit un hibou faisait entendre son chant sinistre.

Et puis... je m'en allai rêvant... les rues s'élargissaient, j'étais dans la nouvelle ville. La nuit était bleue et sous les platanes du boulevard les étoiles brillaient... Le vent bruissait dans les feuilles et la lune faisait à travers les branches des dessins mouvants sur le sol. Il y avait une tiédeur parfumée et sur ces avenues larges, claires, on respirait, heureux de vivre, d'être si bien dans la nuit qui était si douce et c'était une sensation très agréable que contractait avec l'impression que m'avait laissée la vieille Cité qui se dressait immense la-haut et dont les remparts tout gris, tout sombres, faisaient de grandes tâches noires dans le ciel bleu!

Le lendemain, ce fut une promenade dans la campagne le long de la route de Limoux. L'Aude coulait avec des tintements clair et vif. Et sous le beau soleil du midi sur la route poudeuse il y avait tant de vie tant de bonheur, tant de clarté qu'on oubliait qu'il faisait chaud, que la route était poudeuse, et l'on écoutait l'Aude qui coulait avec ses tintements qui semblaient une chanson d'amour.

Et nous suivions la rivière cherchant un peu de fraîcheur quand je m'arrêtai devant un des coins les plus délicieux que j'aie jamais rencontrés. Nous étions tout au fond d'un ravin, il y avait une ombre épaisse et fraîche, la rivière à nos pieds coulait très claire et au-dessus de nous des arbres et encore des arbres... qui faisaient un bosquet agréable et charmant. Nous nous étendîmes, il faisait doux, on se taisait. Il y avait tant d'harmonie, tant d'air, tant de chanson dans les cliquetis de l'eau et tant de vie que nous étions là muets écoutant la nature qui chantait le bonheur.

Mais il fallait rentrer, nous abandonnâmes à regret ce séjour. Nous étions si bien cachés, si bien perdus que le talus semblait inaccessible, nous le franchîmes cependant. On grimpa, on glissait, on tombait même mais on ne s'apercevait ni que l'ascension était rude ni que le soleil était chaud. Nos éclats de rire s'élevaient très clair, très heureux, tandis qu'au fond de nous-mêmes il y avait un regret de partir déjà, de quitter cette campagne et bientôt cette ville qui nous avait si fort impressionnés si émus et où... nous reviendrons.

F. G.

Bibliographie

52, rue St-Georges, Paris, IX^e
PUBLICATIONS DE FAMILLE

LA POUPÉE MODÈLE

Revue des petites filles, illustré de 200 gravures dans le texte.
Paraissant le 15 de chaque mois
Un an, Paris, 7 fr.; Seine, 8 fr.; départements, 9 fr.; Union postale, 11 fr.

Vingt-quatre pages de texte par numéro
Religion. — Morale. — Education. — Instruction. — Récréation. — Petits travaux et ouvrages. — Patrons pour poupées. — Eticles imprimées.
Cartonnages colorés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Surprises. — Concours. — Musique.
Abonnements à partir du 15 de chaque mois

JOURNAL DE LA JEUNESSE

Sommaire de la 185^e livraison (30 mai 1908).
La dernière des Spartiates 1821, par Gustave G. Georges Tondouze. — Les petites villes de la Côte d'Azur, par Charles Gagnaux. — Chapeaux de paille d'Italie, par P. de Meriel. — Nora, par M^{me} Chéron de la Bruyère. — L'araignée au travail, par P. de Meriel.

Abonnements, France: Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale: Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.
Hachette et C^{ie}, boulevard St-Germain, 70, Paris.

Bulletin Financier

Paris, 1^{er} juin.

La physionomie de notre marché ne se modifie pas. La tendance reste ferme dans tous les compartiments, sauf sur la rente française qui continue à être l'objet de nombreuses offres au comptant et qui, malgré un important achat de la caisse commune, perd encore du terrain à 94,52. On cote 17 centimes de report.

Les fonds d'Etats étrangers sont très animés. Les fonds russes s'avancent: le consolidé à 88,80, le 1891 à 74,85, le 1895 à 73 et le 5 0/0 nouveau à 98,60, l'Extérieure vaut 96,25, l'Italien 104,25, le Portugais 64,90 et le Turc 96,35.

Dans le groupe des chemins français, le Nord à 1795 est seul coté à terme. Nos établissements de crédit s'inscrivent: La Banque de Paris, à 1425, le Comptoir d'Escompte à 690, le Crédit Foncier à 730, le Crédit Lyonnais à 1176 et la Société Générale à 634.

Le Crédit Foncier Mexicain se tient à 329.
Les obligations 5 0/0 de l'Etat de l'Amazonie s'inscrivent à 402.

L'action Ouest-africain français fait 517.
Bonnes demandes à 245 de l'action Lille-Roubaix-Tourcoing. La réalisation des prévisions de recettes de la ligne Leers est un garant de l'avenir du réseau dont la construction se poursuit avec activité. La ligne de Hén à Roubaix sera livrée au trafic d'ici peu et le tronçon du boulevard est entamé de divers côtés. En attendant le rendement des lignes qui vont être mises en exploitation, l'action est assurée d'un dividende de 10 fr.

Affections de la Peau

L'onguent Foster à Villefranche comme à Cahors

Ren ne père plus vite un bon naturel et ne met la patience à une plus grande épreuve qu'une irritation de la peau. Grâce à ce qui suit, ceux qui souffrent d'une affection de la peau, verront qu'ils ont sous la main le remède cherché. M. G. Tréboise, rue des Cardeurs, à Villefranche-de-Rouergue, nous dit: « En dépit de tous les soins que je prenais, je m'ennuyais énormément d'avoir la jambe immobilisée par une plaie très douloureuse, quand on me parla des propriétés éminemment curatives et cicatrisantes de l'onguent Foster, vendu à la Pharmacie Orliaac, à Cahors. Après cinq ou six applications, j'éprouvais ni douleurs ni démangeaisons. En moins de deux semaines j'étais absolument guéri; c'est avec la plus vive satisfaction que je recommande un remède qui m'a si promptement réussi. Je certifie exact ce qui précède et vous autorise à le publier. »

Les hémorroïdes, l'eczéma et autres affections de la peau, causent un tourment affreux et d'aprinant; le sommeil est troublé la nuit; les nerfs sont continuellement surexcités.

L'onguent Foster calme l'irritation et l'inflammation produites par la maladie de la peau sous quelque forme qu'elle se présente: eczéma, hémorroïdes, varicelle, globeuse, acné, engelures et toutes d-mang-aisons de la peau. La première application soulage toujours et une boîte est généralement suffisante pour effectuer une cure durable. L'onguent Foster est en vente chez tous les pharmaciens, 3 fr. 50 la boîte, 19 fr. les six ou franco contre mandat: Spécialités Foster, H. Binac, l'Pharmacie, 25, rue St-Ferdinand, Paris. Dans l'intérêt de votre santé, si vous voulez avoir un bon résultat, exigez le véritable Onguent Foster et refusez toute imitation ou substitution.

A VENDRE

POUR CAUSE D'ACHAT D'AUTOMOBILE
un COUPÉ

Très léger, en excellent état.
S'adresser au Bureau du Journal.



Cette célèbre peinture à l'eau n'a pas sa pareille comme revêtement des murs. Elle sert aussi bien pour la décoration intérieure des maisons, que pour les travaux extérieurs. Pour l'employer, ajoutez simplement de l'eau suivant les instructions imprimées sur la boîte.

Le Matolin

S'applique avec une brosse plate dite "queue de morue" ce qui permet de réaliser une grande économie sur la main d'œuvre. D'autre part, en ce qui concerne le prix de revient, il est de beaucoup meilleur marché que les papiers peints, ou la peinture ordinaire.

Siôt appliqué il devient un véritable désinfectant. Il sèche très vite, et n'est, en aucune façon, altéré par la lumière, la chaleur ou l'humidité. Il ne crevasse pas, ne s'écaille pas et il est lavable.

Il est fabriqué en 70 nuances et en deux qualités, l'une pour l'intérieur et l'autre pour l'extérieur.

Pour recevoir franco carte de nuances, échantillons gratuits et détails, écrivez à R. Binda' Chedier, 3 Cité Magenta, Paris.

M. J. Guyotte, 8, Place du Marché, CAHORS (Lot)

Commerçant de Truffes

en gros voudrait connaître gros et petits propriétaires de truffières. Ecrire O. E., Agence Havas, Bordeaux.

RELIGIEUSE, donne secret pr Régérer enfants urinant au lit. Ecr. Maison Burot, à Chantenay, Nantes.

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris
Lauréat de l'Ecole Dentaire de France
Successeur de BAKER
75, Boulevard Gambetta
Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE
DIPLOMÉ
DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA
EN FACE LE CAFÉ TIVOLI
M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL
ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 8, Rue du Pont-Neuf, 8 PARIS
La PLUS GRANDE MAISON de VÊTEMENTS DU MONDE ENTIER

VÊTEMENTS
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
TOUT ce qui concerne la TOILETTE de l'Homme et de l'Enfant
Envoi franco des CATALOGUES ILLUSTRÉS et ÉCHANTILLONS en échantillon.
Expéditions Franco de port à partir de 25 Francs.

SEULES SUCCURSALES: LYON, MARSEILLE, BORDEAUX, NANTES, ANGERS, SAINTES, LILLE.

500 FRANCS

peuvent être gagnés par tous les gens intelligents sans autre risque que celui d'adresser à M. VOLDOIRE, 4, Square Maubeuge, Paris, une enveloppe timbrée avec votre adresse. Réponse vous parviendra par retour du courrier.

SAVEZ-VOUS LIRE? EH BIEN! LISEZ CE CI:



LE
5
JUIN

aura lieu
le
TIRAGE IRREVOCABLE
des 4 Loteries
de la
DERNIERE
POCHETTE-
SURPRISE

EN VENTE
dans nos Bureaux
et chez
tous nos Dépositaires

3 fr. au lieu de 4 fr.

Grande Pharmacie de la Croix-Rouge

BOULEVARD GAMBETTA — CAHORS
(EN FACE LE THÉÂTRE)

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS. — MÉDICAMENTS DE PREMIER CHOIX

Pharmacie spéciale pour la préparation des ordonnances

Huile de Foie de Morue de Norvège. -- Vins de Quinquina, Kola, Coca, titrés

OBJETS DE PANSEMENT ET D'HYGIÈNE

BANDAGES. — BAS A VARICES. — DOUCHES D'ESMARCK

Pâte dentifrice. — Elixir dentifrice. — Eau de Cologne extra

Savon de toilette anglais marque GIBBS

Paul GARNAL

PHARMACIEN DE 1^{re} CLASSE

Membre du Conseil départemental d'Hygiène du Lot

Inspecteur des Pharmacies du Lot

Le Reconstituant et le Dépuratif

LE PLUS ÉNERGIQUE ET LE PLUS AGRÉABLE A PRENDRE
est sans contredit

LA PHOSPHIODE

La PHOSPHIODE, introduite dans l'organisme, est de suite assimilée et remplace avantageusement l'Huile de Foie de Morue.

Cette préparation, d'une assimilation parfaite, présente l'avantage de faire absorber l'Iode à l'état de nature et de pouvoir être absorbée par les estomacs les plus délicats. Elle renferme, en outre, du Phosphate de Chaux ASSIMILABLE et, dans chaque flacon, les principes médicamenteux contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue, ce qui permet aux Médecins de l'ordonner, été comme hiver, à la place de l'Huile de Foie de Morue.

Elle doit être prise par tous ceux, enfants ou grandes personnes, qui ont à redouter, la phthisie, les rhumatismes, les maladies de poitrine, les maladies des os, les engorgements ganglionnaires.

Elle est le grand remède pour hâter le retour des forces, stimuler l'appétit, fortifier les bronches.

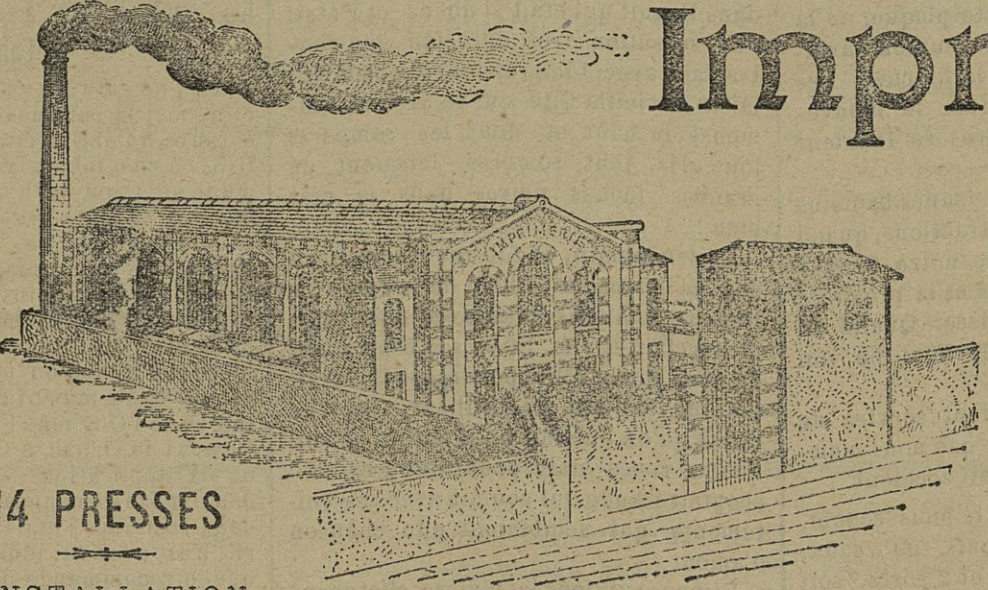
Grande Pharmacie de la Croix-Rouge, CAHORS

Imprimerie A. Coueslant

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR :

De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Nogentais
DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE
de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue
du Club Cévénol, des Syndicats d'Initiative départementaux
des Associations des Anciens Elèves :
de l'École Normale des Instituteurs de la Seine,
DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE,
du Lycée Fénelon et du Lycée Molière
de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.



14 PRESSES

INSTALLATION
A vapeur et à l'électricité.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX)

BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS